



DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

Séance du Conseil général sous la présidence de **Mme Christine Duc**, Présidente du Conseil général.

Mme la Présidente salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Mme la Présidente souhaite une bienvenue particulière à Mme Schwarzentrub et M. Losey qui sont revenus hier du Brésil où ils sont allés fêter le bicentenaire à Nova Friburgo. Elle se réjouit d'entendre leurs anecdotes sur ce beau voyage.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'art. 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'art. 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

Mme et MM. Sylvie Hasler, Cyrille Gassmann et Jocelyn Rey.

CONSEIL GENERAL

Sont excusés : MM. Denis Carlens. Axel Catillaz et Matthieu Duc.

57 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est au complet.

Mme la Présidente prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2018.
2. Communications du Conseil communal.
3. Adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer régissant l'octroi de subsides et soutiens aux sociétés locales – message no 50.
4. Adoption du Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires – message no 45.
5. Décision de principe sur la vente de l'ancienne école de Montbrelloz, sise au Chemin de l'Eglise 14 (parcelle RF 2023) – message no 46.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

6. Vente de la part communale de la parcelle RF 840 dans le quartier de Vulliamia à Murist pour un montant de CHF 240.00/m2 – message no 47.
7. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 138'000.00 TTC pour la participation communale à une étude d'agrandissement de la STEP de l'ERES – message no 48.
8. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 111'700.00 TTC pour des travaux d'aménagement dans divers bâtiments communaux pour des structures d'accueil de la petite enfance – message no 49.
9. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 275'000.00 TTC pour l'installation de containers enterrés et de poubelles, ainsi que divers travaux d'installation de compacteurs, dans les diverses localités de la commune – message no 51.
10. Approbation des comptes et du rapport de gestion 2017 – message no 52.
11. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2018

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal. Tout d'abord, **M. le Syndic** la remercie pour les bons vœux de retour transmis en début de séance pour leur magnifique voyage au Brésil. Ils ont rencontré un peuple très chaleureux, très accueillant, c'était 12 jours extraordinaires.

M. André Losey, Syndic, communique :

Suivi de divers messages votés

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 17 concernant l'octroi d'une délégation de compétence sur investissements de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non-planifiables** : une étude d'un montant d'environ CHF 16'000.00 a été confiée à un bureau d'ingénieurs pour la création d'un giratoire pour l'accès au projet Landi Centre Broye (LCB) dans la zone de la Guérite. Suite à cette attribution, le solde de ce message est d'un peu plus de CHF 248'000.00. Nous précisons qu'une séance sera organisée prochainement avec LCB et la Commune de Sévaz pour discuter d'une clé de répartition pour la création de ce giratoire ;
- **Message 25 concernant l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 250'000.00 TTC pour le remplacement de plusieurs véhicules communaux pour la législature 2017-2021** : un premier véhicule a été acheté en utilisant ce crédit-cadre. Il s'agit d'un véhicule de voirie acheté à un garagiste de la place pour un montant de CHF 24'750.00 TTC. Le solde de ce crédit est donc de CHF 225'250.00 ;
- **Message 34 concernant l'adoption du Règlement général de police de la Commune d'Estavayer** : ce règlement a été validé en date du 1^{er} mai 2018 par la Direction de la sécurité et de la justice. Il est donc en vigueur.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

M. André Losey, Syndic, communique :

Résiliation du contrat de superficie de l’Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère – Etat de situation

Lors de la séance du Conseil général du 3 juillet 2017, nous vous avons informés que le Conseil communal avait décidé d’entreprendre les démarches nécessaires en vue de la résiliation du contrat de superficie qui le lie à la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA, afin de lui permettre de maîtriser le développement de cette zone touristiquement stratégique. Le Conseil communal estimait alors, et estime toujours d’ailleurs, que les conditions du droit de superficie n’étaient plus remplies, notamment au niveau du maintien en exploitation de l’établissement et de son entretien.

Nous pouvons vous donner les informations suivantes sur l’état de ces démarches.

- Suite à la notification de notre résiliation, nous avons rencontré, en compagnie de notre représentant légal, la société détentrice du droit de superficie, accompagnée également de son représentant légal, afin de tenter de trouver un accord à l’amiable ;
- Aucun accord n’a malheureusement été trouvé ;
- Nous avons, avant d’entreprendre cette démarche, fait estimer le bâtiment afin d’évaluer nos droits et obligations ;
- Comme aucun accord n’a été trouvé, nous avons déposé en début d’année une requête de conciliation auprès du Tribunal civil de la Broye. Suite au dépôt de cette requête, nous avons été convoqués à une séance de conciliation qui aura lieu mi-juin ;
- Si les deux parties maintiennent leur position lors de cette séance de conciliation, qui est obligatoire avant d’entreprendre toute démarche judiciaire, et qu’aucun accord n’est trouvé, la commune devra poursuivre la procédure par le dépôt d’une action judiciaire en demandant notamment la radiation du droit de superficie, afin que le Tribunal se détermine sur la validité de la résiliation et sur le montant de reprise des infrastructures. Cette décision du Tribunal pourra bien sûr, par la suite, faire l’objet de recours au Tribunal cantonal puis fédéral, le cas échéant ;
- Au niveau de l’entretien du bâtiment, qui a notamment fait l’objet d’un courrier de lecteurs dans la presse locale récemment, notre représentant légal va écrire à la partie adverse pour lui demander de faire le nécessaire. En effet, tant que la question de la liquidation du DDP n’est pas réglée, l’entretien reste sous la responsabilité de la société.

Le Conseil communal a toujours comme objectif de revaloriser l’Hôtel du Lac mais, compte tenu de ce qui précède, la procédure peut malheureusement prendre du temps. La durée de la procédure et son issue dépendront en grande partie de la volonté de la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA et de ses actionnaires de vouloir trouver un épilogue favorable à ce litige, pour le bien du développement d’Estavayer et pour l’image touristique de notre commune.

3. ADOPTION DU REGLEMENT DE LA COMMUNE D’ESTAVAYER REGISSANT L’OCTROI DE SUBSIDES ET SOUTIENS AUX SOCIETES LOCALES – MESSAGE NO 50

Les membres du Conseil général n’émettent aucune remarque quant à l’entrée en matière sur ce point de l’ordre du jour. L’entrée en matière est donc acceptée.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

M. Christophe Bloechle, rapporteur de la Commission des subsides, informe, qu'il va se contenter de faire un bref résumé étant donné que le rapport de la Commission était joint au message que chaque Conseiller général a reçu. De février 2017 à mars 2018, la Commission a siégé à 8 reprises et a rencontré à 2 reprises des représentants du Conseil communal afin d'obtenir des réponses sur plusieurs points ayant fait débats au sein de la Commission. Les membres de cette dernière ont accompli un gros travail de terrain en répertoriant dans leur localité respective les sociétés et associations ainsi que les modalités de soutiens mises en place par les communes. Ils ont aussi assuré le lien entre leurs concitoyens et la Commission. Aussi bien lors des réunions internes que lors des entrevues avec le Conseil communal, les discussions ont été constructives et chacun a pu émettre un avis qui a été pris en considération. Les sociétés et associations jouent un rôle majeur comme acteurs de la cohésion, de l'animation locale et du maintien du tissu social et l'importance de ce rôle doit être reconnue. Mais il ne faut pas perdre de vue que le subside est une forme de soutien parmi d'autres. En cumulant les coûts pour la commune des mises à disposition, locations à tarifs réduits et prestations en nature, on obtient un montant global supérieur à celui des subsides. Harmoniser les règles implique l'abandon de certaines pratiques, voire privilèges, au profit d'autres plus largement répandus ou plus appropriés à une grande commune. Afin de ne pas heurter les sensibilités et de coller le plus possible à la réalité du terrain, la Commission des subsides a pris le temps d'analyser toutes les spécificités communales portées à sa connaissance. Les décisions prises ont été le fruit de consensus et ont fait l'unanimité. Il signale encore que la commune peut aussi soutenir les associations par le biais d'EstaSympa. L'ancien règlement de 2010 d'Estavayer-le-Lac a servi de base de réflexion car, à la connaissance de la Commission, aucune commune, Bulle exceptée (basé sur celui d'Estavayer-le-Lac), ne s'est dotée d'un tel règlement. Le règlement et le questionnaire aux sociétés ont été toilettés, mais la méthode de calcul a été reprise dans son intégralité. En effet, celle-ci résulte d'un long travail de recherches empiriques entre 2007 et 2009 et a fonctionné à satisfaction jusqu'en 2018. Les membres de la Commission ont eu l'occasion de l'utiliser pour les subsides 2018 d'Estavayer-le-Lac. En matière de sociétés, les profils et les besoins sont tellement divergents qu'il est impossible de les mettre sur un pied d'égalité. Au mieux on essaie d'être équitable. Dès lors le subside est à considérer comme une aide au fonctionnement en fonction de différents critères, mais la santé financière des sociétés est avant tout de leur responsabilité. La volonté de donner clairement un soutien en priorité aux sociétés qui forment des jeunes a été maintenue afin de soulager les familles de cotisations trop onéreuses. Le 17 avril, la commune a reçu un préavis positif de la part du Service des communes ainsi que des commentaires du Service des sports et du Service de la culture. Afin de satisfaire à leurs exigences, des modifications ont été apportées au projet. Ce document a été présenté aux représentants des sociétés et associations de la Commune d'Estavayer le 9 mai à la grande salle de Rueyres-les-Prés. Enfin, il n'est actuellement pas possible de présenter un exemple de tableau de répartition des subsides du fait que le budget 2019 n'a pas encore été voté. Il tient à remercier les membres de la Commission pour la qualité du travail fourni, pour la saine collaboration et l'esprit d'ouverture qui ont régné pendant les discussions. Il reste à disposition pour répondre aux questions.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, tient à relever le travail important réalisé par la Commission des subsides. La Commission financière n'a pas à se prononcer sur le Règlement pour les subsides et soutiens aux sociétés locales si ce n'est lors de l'établissement du budget où un montant sera donné par le Conseil communal. Cependant, la Commission financière prévoit favorablement à l'unanimité des personnes présentes le Règlement de la Commune d'Estavayer régissant l'octroi de subsides et soutiens aux sociétés locales.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, ne se sent pas légitimé à ajouter quelques propos au discours de M. Bloechle, Président de la Commission des subsides, étant donné que cette dernière a effectué le 99,9% du travail ; des représentants du Conseil communal ont été auditionnés à 2 reprises mais l'essentiel du travail a été fait par la Commission. Le règlement soumis ce soir a le plein soutien du Conseil communal qui recommande au Conseil général de l'adopter. Il ajoute qu'il y a 2 à 3 semaines, il a participé à un séminaire de l'IDHEAP durant lequel M. Bloechle a été l'un des conférenciers où il a présenté les fondements et articulations de ce nouveau règlement ; il a été ovationné. Plusieurs élus romands présents l'ont sollicité pour obtenir ses conseils. Il relève également la séance qui a eu lieu à Rueyres-les-Prés pour la présentation de ce règlement aux sociétés de la commune ; c'était important de le faire puisqu'il s'agissait beaucoup de représentants de sociétés locales qui ne connaissaient pas du tout le règlement d'Estavayer-le-Lac ; il y a eu beaucoup de questions auxquelles M. Bloechle et la Commission ont répondu. Sur un plan politique, c'était vraiment une bonne chose à faire.

Mme Rose-Marie Rodriguez, au nom du Groupe socialiste, relève que ce dernier est satisfait du règlement proposé. Ils remercient les membres de la Commission et son Président. Ils sont aussi heureux de constater à travers les travaux de cette Commission que les soutiens de la commune envers les sociétés locales peuvent prendre de nombreuses et diverses formes. Ils souhaitent mettre cet instant à profit pour rappeler que le montant mis à disposition des sociétés locales et réparti par la Commission des subsides était de CHF 65'000.00 pour la Commune d'Estavayer-le-Lac et, cela, pendant de nombreuses années. Aujourd'hui et pour sa première année de fonctionnement, la nouvelle commune a dépensé une somme globale de CHF 77'301.75 sous forme de subsides répartis par la Commission des subsides et en fonction de ce qui était alloué par les 6 autres communes, pour référence, le compte 340.365.00. Le Conseil communal a la prérogative d'allouer chaque année certains montants sous forme de dons ponctuels et de subsides à des sociétés locales organisatrices de grands événements ou à l'occasion de jubilés ou autres. Une partie de ces subventions se repose sur plusieurs comptes, notamment le no 020.365.00 pour un montant de plus de CHF 72'000.00, son intervention ne les concerne pas. Le Groupe Socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité, lors de l'élaboration du prochain budget, d'augmenter la somme sur laquelle la Commission des subsides fera sa répartition ; il s'agirait - elle emploie le conditionnel - de faire passer le montant actuel d'env. CHF 77'000.00 à un minimum de CHF 100'000.00 par année. Les sociétés locales le valent bien. Estavayer s'enorgueillit d'être devenue la 4^{ème} commune du canton, passant à presque 10'000 habitants, il est normal et cohérent qu'elle se donne les moyens de ses ambitions. Cela peut bien évidemment se traduire à travers d'importants investissements, ceux qui attendent les Conseillers généraux, tout comme en soutenant les sociétés locales qui enrichissent et contribuent au mieux vivre ensemble. Ces subsides sont à voir comme autant d'investissements dans l'avenir et le bien-être de la commune et non pas comme des charges. En conclusion, elle est consciente que cette demande arrive peut-être un peu tôt mais cela aura le mérite de donner un peu de temps au Conseil communal pour l'étudier attentivement lors de l'élaboration du prochain budget.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, soutient l'octroi de subsides aux sociétés locales. Cependant, ils ont hésité longtemps à proposer un amendement concernant l'art 13b), notamment sur la part comprise entre 50 et 70% du montant total qui est affectée au subventionnement des mouvements juniors ou sociétés formatrices. Il n'aimerait pas que ses propos soient mal interprétés – le Groupe Vernay n'est pas contre le subventionnement aux sociétés qui forment des jeunes - mais il trouve que la part « jusqu'à 70% » est trop élevée. Il reste peu de place pour les autres modules et ces derniers ne sont pas valorisés. Avec la force que peut avoir ce module 2, il est peu productif de dépenser autant d'énergie dans une méthode de calcul plutôt compliquée pour si peu d'effet dans les autres modules. Beaucoup de sociétés s'engagent pour un tissu culturel et social avec des membres jeunes et moins jeunes. Les sociétés qui, par leurs activités, séduisent facilement des adultes ou des seniors, ne sont pas aidées par ce mode de calcul, alors que tout ce qui est fait par les sociétés locales n'est pas à mettre en place par la commune. Il fait lui-même partie de plusieurs sociétés et peut dire que toutes les aides sur lesquelles un comité peut compter sont les bienvenues pour faire tourner la société. C'est pour ces raisons, que le Groupe Vernay sera très attentif aux montants alloués lors des prochains budgets et très vigilant sur la répartition des pourcentages des parts dans la méthode de calcul. Par cela, ils font confiance à la Commission des subsides. En résumé, le Groupe Vernay est pour le soutien des sociétés formatrices, est pour le soutien des sociétés en général des villages et de la ville, est pour soutenir le travail de la Commission. Le Groupe Vernay propose, dans sa majorité, de soutenir ce règlement.

M. Christophe Bloechle, rapporteur de la Commission des subsides, remercie Mme Rodriguez de son intervention. Il parle également au conditionnel ; la Commission a fait une estimation et le montant demandé sera plus élevé que ce qui est proposé par le Groupe Socialiste. D'autre part, il tient compte de la remarque de M. Roulin. Evidemment, c'est presque une question philosophique, est-ce qu'on tient compte de toutes les sociétés ou on donne l'avantage à un type de sociétés, c'est discutable. La Commission a pris un parti, celui de soutenir plutôt les sociétés qui forment des jeunes mais cela ne veut pas dire qu'elle veut prêter d'autres types de sociétés. C'est juste qu'un accent particulier a été donné à la jeunesse. Il rappelle aussi que tout ce qui est fait par les sociétés dans le cadre de leurs activités, comme relevé par M. Roulin, n'est pas à faire par la commune. De son côté, il estime que les sociétés qui forment les jeunes ont un rôle éducatif absolument crucial et que, sans elles, sans vouloir prêter la qualité de la jeunesse, il y aurait plus de délinquance dans les rues. Il n'est pas d'accord avec M. Roulin lorsqu'il dit « dépenser autant d'effort pour une méthode de calcul avec si peu d'effet », car, pour lui, les efforts fournis pour la jeunesse trouvent tout leur sens à ce moment-là. Par contre, c'est vrai que la méthode peut paraître compliquée mais elle tient compte des sociétés qu'il faut considérer sous leurs différents aspects de par leurs particularités. Les besoins en infrastructures par exemple ne sont pas les mêmes pour une société telle que le Vélo Club qui utilise les routes communales par rapport au Football Club qui a besoin de terrains. Certaines sociétés ont des directeurs qui sont formés au conservatoire, etc, semi-professionnels et il faut les rémunérer en conséquence d'où des charges importantes. D'où le fait que pour la formation, d'une manière générale, cela coûte plus cher que pour les adultes, c'est un élément dont la Commission a voulu tenir compte. Sur le fond de juger les différents niveaux sur lesquels les subsides vont être répartis, M. Bloechle est tout à fait ouvert à la discussion. L'idée de ces paliers variables est de pouvoir, quelque part, limiter les effets lors d'arrivée de nouvelles sociétés ; on peut alors réajuster les pourcentages et limiter ainsi une grosse fluctuation dans les subsides.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, tient à compléter ses propos. Quand il dit que la méthode de calcul fait dépenser beaucoup d'énergie pour si peu, cela a peut-être été mal compris. Si le module 2 pèse 70% du montant alloué, il reste moins de 10% de la somme à répartir pour les autres modules et c'est cela qu'il a voulu relever. Faire un calcul pour moins de 10% pour les autres modules, il se demande si on n'a pas meilleur temps d'allouer tout à la jeunesse, c'est cela la raison de son intervention. Maintenant, si le pourcentage du module 2 est ramené plus près des 50%, alors là, on a plus ou moins 15, voire 18% à disposition pour les autres modules et cela prend un sens. Voilà pourquoi le Groupe Vernay estimait que le pourcentage de 70% alloué à la jeunesse était trop élevé.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le Règlement de la Commune d'Estavayer régissant l'octroi de subsides et soutiens aux sociétés locales est accepté à l'unanimité. **Mme la Présidente** remercie et félicite la Commission pour son excellent travail.

4. ADOPTION DU REGLEMENT RELATIF A LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX COUTS DES TRAITEMENTS DENTAIRESCOLAIRES – MESSAGE NO 45

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques quant à l'entrée en matière sur cet objet.

M. Christophe Bloechle, au nom du PLR, demande le renvoi de cet objet. Il informe qu'il a été abordé par M. Jean-Philippe Häsler, médecin-dentiste à Estavayer-le-Lac, membre du Comité central de la SSO, Société suisse des médecins-dentistes. M. Häsler l'a rendu attentif au fait que des grandes villes comme Zürich, Berne ou Bâle, qui disposent aussi d'un Règlement régissant l'octroi de participations communales aux coûts des traitements dentaires scolaires, opéraient une distinction claire pour les cas relevant de l'orthodontie, cela sur recommandations de leur médecin-dentiste cantonal respectif. Dans ces cantons, le médecin-dentiste cantonal se base sur une classification formulée en son temps par le Prof. Stöckli pour répartir les soins orthodontiques selon 4 degrés d'importance. Les villes ne rentrent en matière pour des soins orthodontiques que si ceux-ci sont classés dans les degrés 3 et 4, c'est-à-dire considérés comme nécessaires ou indispensables. Pour résumer cette typologie, sans soin un degré 3 peut amener sur le moyen terme des troubles de l'appareil bucco-dentaire et de l'appareil digestif et un degré 4 désigne un problème structurel qui provoquera à coup sûr des troubles des appareils digestif et bucco-dentaire. Le Canton de Fribourg disposera très prochainement d'un médecin-dentiste cantonal puisque le poste a été mis au concours. Celui-ci pourrait aussi émettre des recommandations sur le sujet. Dès lors pourquoi ne pas attendre et voir comment les choses évoluent plutôt que de revoter ce règlement très prochainement. M. Häsler a aussi fait remarquer qu'en tant que dentiste il prêche un peu contre sa paroisse, mais que le Comité central de la SSO plaide pour plus de déontologie dans les soins orthodontiques. Il relève que trop souvent les soins prodigués ne sont absolument pas nécessaires. Le règlement staviacois présenté ce soir et dont le Dr Häsler a pris connaissance, ne va pas dans le bon sens selon la SSO, car n'étant pas assez restrictif sur les cas d'orthodontie pris en compte. Pour la SSO, ce qui est du ressort de la cosmétique ou de l'esthétique ne devrait clairement pas être pris en charge par les communes. Aucune assurance-maladie ne prend en charge des soins de chirurgie esthétique par exemple. Par contre, pour les patients exigeant des soins de degré 3 ou 4, une participation revêt tout son sens car ces soins sont onéreux et s'étalent sur des périodes de 5 à 6 ans.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

Pour confirmer ses propos, le Dr Häsler a aussi transmis les réponses de deux de ses collègues, médecins orthodontistes, l'un de 45 ans et l'autre de 65 ans, exerçant dans deux villes différentes. Les questions étaient de savoir si, selon eux, les communes devaient participer aux coûts pour tous les soins orthodontiques et quel était le pourcentage approximatif de soins de type nécessaire ou indispensable. Les deux praticiens sont unanimes : les communes ne doivent subventionner que les cas de degré 3 ou 4 et ces cas, sans pouvoir donner un pourcentage exact, représentent une minorité de l'ensemble des cas traités chez eux.

Enfin le Dr Häsler se dit volontiers prêt à discuter du sujet avec des représentants des autorités locales pour éclaircir la situation et discuter des pratiques en la matière.

Pour toutes ces raisons, le PLR propose le renvoi de l'entrée en matière pour étudier ces propositions émanant de professionnels de la médecine dentaire et le document de recommandations de la SSO. Après seulement, le Conseil général sera en mesure de se positionner clairement. M. Bloechle tient à ajouter une précision ; il avait reçu un exemplaire de ces recommandations qui était traduit en français et il a appris ce soir à 18h30 qu'en fait la SSO avait revu complètement son document et approuvé une nouvelle mise à jour en janvier 2018, pas encore traduite en français à ce jour mais c'est en cours. Ce qui prouve, pour M. Bloechle, qu'il y a un problème de timing dans le cadre de la présentation ce soir de ce règlement. Il y a ce document de la SSO qui est modifié et en plus le Canton de Fribourg va mettre en place un médecin-dentiste cantonal, il y a dès lors un décalage de timing pour le règlement communal. Il aurait été présenté il y a une année, cela aurait été pertinent mais, si on le vote ce soir, on risque de devoir tout changer sous peu alors pourquoi ne pas attendre un peu et voir ce qui se passe au niveau cantonal.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, informe que lorsque le Conseil communal a décidé de revoir ce règlement, il a pris contact avec le canton et le règlement-type a été adressé à la commune et jamais il n'a été dit qu'il y aurait un médecin-dentiste cantonal qui serait engagé, jamais le Conseil communal n'a eu vent de ces contraintes ou dispositions par rapport à l'orthodontie, raison pour laquelle le règlement proposé ce soir se base sur le règlement-type du canton. Les informations données par M. Bloechle n'étaient pas connues par le Conseil communal.

M. Dominic Catillaz, au nom du PDC, relève que c'est un peu la surprise d'apprendre cela ce soir. Les informations proviennent d'une partie qui est concernée par ce dossier, on peut presque parler là de lobbyisme. Il n'a rien contre les médecins, il est certain que les sources d'informations de M. Bloechle sont très correctes, par contre, il estime que si on a le soutien du canton par rapport au règlement, on peut très bien le mettre en place afin d'avoir une base légale pour traiter les dossiers actuels. Si vraiment des modifications devaient intervenir avec la mise en place d'un médecin-dentiste cantonal, des informations parviendront à la commune à cet effet et ce règlement pourra être repris et adapté en conséquence ultérieurement. Cela vaut la peine d'entrer en matière et ainsi donner au Conseil communal une base légale pour traiter les dossiers actuels.

Mme Rose-Marie Rodriguez, au nom du Groupe Socialiste, informe qu'elle partage les propos de M. Catillaz ainsi qu'une partie de son Groupe. Elle entend l'envie du PLR d'avoir des précisions et de travailler sur des bases très précises mais elle entend aussi le besoin du Conseil communal d'avoir des règlements. Un point sur lequel elle se sent moins à l'aise que son collègue, M. Bloechle, c'est que les degrés 4 sont en principe des cas AI, donc la commune n'aura quasiment rien à donner pour ces cas. D'autre part c'est bien spécifié dans l'article que la commune donne une subvention de CHF 500.00 par année au maximum, montant déduit de toutes les aides. Elle pense ensuite aux enfants des familles se situant dans la classe moyenne et pour qui le médecin-dentiste dit que c'est de l'esthétique - par exemple une dent de travers- mais pour un enfant à un moment donné cela peut revêtir une certaine importance et peut-être que ses parents n'auront pas envie d'investir pour ce traitement. Le montant à charge de la

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

commune est de CHF 500.00 au maximum par année. Si on peut donner un coup de main à un enfant qui fait un complexe, cela coûte peu à la commune, mais pour lui c'est très important ; alors cela en vaudra la peine. Dès lors, elle est pour l'entrée en matière sur le règlement proposé.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, relève que la commune dispose déjà actuellement d'une base légale applicable ; c'est le règlement actuellement en vigueur, soit celui de l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac puisque les autres règlements des anciennes communes ont été abrogés. La base légale existe, les informations données ce soir sont nouvelles, la décision finale appartient au Conseil général.

M. Jean-Marc Berset, au nom du Groupe BMR, demande quels sont les points qui changent entre le règlement proposé ce soir et celui actuellement en vigueur.

Comme le Conseil général est en train d'entrer dans le débat général sur ce point, **Mme la Présidente** propose de voter l'entrée en matière avant de continuer la discussion générale.

M. Christophe Bloechle, au nom du PLR, entend les propos de Mme Rodriguez. Cette question a également été discutée par rapport à ces cas-là. Par contre, il réfute absolument l'accusation de lobbyisme de M. Catillaz qu'il trouve totalement déplacée. C'est de la spéculation pure. Il maintient sa demande de renvoi de l'entrée en matière car une base légale existe et elle peut être maintenue jusqu'à plus amples éclaircissements.

M. Steve Pillonel, au nom du Groupe Indépendant, informe que ce dernier est unanime pour soutenir la non-entrée en matière au vu des éléments exposés ce soir.

M. Jean-Marc Berset, au nom du Groupe BMR, informe que ce Groupe va soutenir la non-entrée en matière au vu des informations reçues ce soir.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'entrée en matière pour l'adoption du Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est refusée par 36 voix contre, 19 pour et 2 abstentions.

5. DECISION DE PRINCIPE SUR LA VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE DE MONTBRELLOZ, SISE AU CHEMIN DE L'EGLISE 14 (PARCELLE RF 2023) – MESSAGE NO 46

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière s'est réunie le 8 mai dernier pour discuter de cet objet et en a discuté avec le Conseil communal le 15 mai. La Commission financière est d'avis que la vente de cet immeuble aura un effet positif sur les finances communales car une certaine somme sera encaissée et d'autre part la commune se libère d'une lourde obligation de rénovation qu'il faudra payer et amortir dans un futur proche. La Commission financière trouve également justifié de donner l'autorisation de rechercher un acheteur sans avoir fixé le prix limite ce qui laisse libre le jeu de l'offre et de la demande, d'autant plus que lorsque l'acheteur aura été trouvé et le prix fixé, un nouveau message devra être présenté au Conseil général ; il aura alors encore la possibilité de se prononcer sur cet objet. La Commission financière, considérant les arguments précités, a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil général l'approbation du principe de cette vente.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, informe qu'effectivement, suite à la fusion, la commune se trouve avec passablement de bâtiments surtout dans les localités périphériques, pratiquement dans toutes les communes fusionnées, à l'exception peut-être de Morens dont l'école était alors louée à Arma Suisse. Le Conseil communal se trouve maintenant avec un portefeuille de bâtiments à gérer ; il a décidé de patienter afin d'évaluer la situation sans décider d'attributions hâtives de ces locaux (vente ou location) et d'en établir des fiches techniques pour examiner exactement ce qu'il en est. Il a été décidé d'attendre la fin de cette année pour avoir une vision plus globale du patrimoine immobilier communal. Pour le bâtiment présenté ce soir, c'est un cas un peu particulier ; ce bâtiment préoccupait déjà le Conseil communal de Vernay à cause de son isolation. Cet endroit ne rapporte pas à la commune, il lui coûte. Le loyer approximatif pour la salle du Conseil communal et le logement est de l'ordre de CHF 12'000.00/an ce qui correspond à peu près au coût du chauffage. L'idée était éventuellement de rénover la chaufferie mais en tant que collectivité publique, la commune devait se tourner vers un système écologique, idéalement à pellets, ce qui engendrerait une dépense importante. Le locataire actuel n'est pas tout à fait facile puisqu'il a demandé récemment une baisse de loyer en raison des baisses des taux d'intérêts hypothécaires. Le Conseil communal estime qu'il faut vraiment procéder à la vente de ce bâtiment car aucune affectation précise n'y est prévue sans entreprendre de très gros travaux de rénovation qui paraissent disproportionnés en l'état.

M. Alexandre Rey, Conseiller général, relève qu'il est inscrit dans le message que la vente de ce bâtiment sera soumise à nouveau au Conseil général ultérieurement. Toutefois, si le montant de la transaction est inférieur à CHF 300'000.00, le Conseil communal a la compétence pour conclure l'affaire. Il demande des précisions à ce sujet.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, informe que l'évaluation de ce bâtiment a été confiée à un mandataire. La valeur ECAB est d'env. CHF 750'000.00 et l'estimation de l'expert est du même ordre. Ce chiffre paraît élevé mais le Conseil communal va procéder par voie de soumissions et la meilleure offre sera retenue. Toutefois, ce dossier sera soumis à nouveau au Conseil général avec une proposition concrète. Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc signé ce soir.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la décision de principe sur la vente de l'ancienne école de Montbrelloz, sise au Chemin de l'Eglise 14 (parcelle RF 2023) est acceptée à l'unanimité.

6. VENTE DE LA PART COMMUNALE DE LA PARCELLE RF 840 DANS LE QUARTIER DE VULLIAMA À MURIST POUR UN MONTANT DE CHF 240.00/M2 – MESSAGE NO 47

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Francis Duruz, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière s'est réunie le 8 mai dernier pour prendre connaissance de ce message. Comme le montant total de la vente de la part communale dépasse CHF 300'000.00, le Conseil général doit se prononcer. Le 15 mai 2018, lors de sa deuxième séance, la Commission financière a accepté à l'unanimité la vente de la parcelle RF 840 du quartier Vulliamà Murist. Elle propose au Conseil général d'accepter cette vente.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire à ajouter et reste à disposition pour répondre aux questions éventuelles.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, la vente de la part communale de la parcelle RF 840 dans le quartier de Vulliamia à Murist pour un montant de CHF 240.00/m2 est acceptée à l'unanimité.

7. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 138'000.00 TTC POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE A UNE ETUDE D'AGRANDISSEMENT DE LA STEP DE L'ERES – MESSAGE NO 48

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Christophe Marmy, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière n'a pas de remarque particulière à faire et propose au Conseil général d'accepter ce crédit d'investissement.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire à ajouter.

M. Christophe Bloechle, Conseiller général, demande une précision concernant le point 4 « financement » : il est mentionné « cet investissement sera financé par l'emprunt ». Il demande si ces termes concernent l'investissement qui sera consécutif à l'étude faisant l'objet du message présenté qui, elle, sera financée par un prélèvement sur la réserve.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, répond que derrière une réserve, il n'y a pas forcément des liquidités. Un bénéfice génère des liquidités et on prélève sur un bénéfice pour créer des réserves mais elles ne sont pas mises dans un compte auprès d'une banque. Effectivement cette phrase est une phrase-type qui revient dans chaque message mais à l'évidence, pour le montant de cette étude, les liquidités nécessaires existent pour absorber cette dépense.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 138'000.00 TTC pour la participation communale à une étude d'agrandissement de la STEP de l'ERES est accepté par 56 oui et 1 abstention.

8. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 111'700.00 TTC POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX POUR DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – MESSAGE NO 49

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Georges Carrard, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a étudié le message no 49 pour l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 111'700.00 pour des travaux d'aménagement dans divers bâtiments communaux pour des structures d'accueil de la petite enfance. Deux projets sont concernés par ces travaux d'aménagement, un se situant dans l'ancienne salle de classe de Forel et l'autre dans la Maison Griset. Les deux sites ont été visités par le Service de l'enfance et de la jeunesse qui a fait part de ses directives. L'endroit et la taille des locaux correspondent aux normes mais quelques travaux doivent être entrepris tels que peinture, sanitaires, cloisons, installations électriques, etc. Pour Forel, le coût des travaux serait de CHF 57'900.00 TTC et pour la Maison Griset de CHF 53'800.00 TTC pour un total final de CHF 111'700.00. La Commission financière préavise favorablement à l'unanimité l'octroi de ce crédit d'investissement.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, relève, comme dit précédemment, que la commune possède beaucoup de bâtiments. Le but n'est pas de s'en débarrasser mais effectivement de les utiliser pour les besoins qui sont évidents. Dans le cadre du projet présenté, comme expliqué dans le message et par M. Carrard, ce sont des besoins qui ont été avérés. Des visites ont été effectuées avec le Service de l'enfance et de la jeunesse ; il s'agit d'une belle opportunité de donner une seconde vie à ces bâtiments qui sont laissés vides, raison pour laquelle le Conseil communal recommande au Conseil général de voter ce crédit.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, demande si un montant éventuel de subvention de la Confédération a été prévu pour la création de ces 10 places à la crèche. Les délais pour déposer les demandes courent jusqu'au 31 décembre 2018.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, répond que la demande de subvention a été faite. Une réponse est arrivée ce jour ; 3 priorités ont été mises dans le cadre de l'octroi de ces subventions fédérales et la demande de la commune est en priorité 3. Mais selon des discussions entendues, d'autres montants devraient être alloués par la Confédération et on espère que ce degré 3, deviendra un degré 2, voire 1.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, informe que ce dernier a accueilli ce message avec satisfaction. Il ne peut que se réjouir de la réaffectation de l'école de Forel où énormément d'habitants des 3 villages, Forel, Autavaux, Montbrelloz sans oublier Les Planches, ont passé de belles années d'école. Cependant, ils sont surpris que, dans le descriptif des travaux, le remplacement des fenêtres n'ait pas été libellé. Est-ce prévu plus tard ? Si oui, tant mieux mais ne doit-on pas prévoir directement ce remplacement ? Le Groupe de Vernay propose d'accepter ce crédit d'investissement à l'unanimité.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, a effectivement reçu un dossier de rénovations concernant ce bâtiment qui avait été établi par l'ancienne Commune de Vernay dans le but d'y créer une classe enfantine et un accueil extra-scolaire. Le Conseil communal d'Estavayer a estimé qu'il était urgent pour pouvoir ouvrir la structure à la rentrée scolaire de faire ces travaux de minime importance et ensuite de se pencher sur l'étude globale du bâtiment pour examiner les travaux nécessaires à terme d'un point de vue de l'isolation ou autres et de revenir avec un message. Le changement des fenêtres pourrait être fait une fois pendant les vacances scolaires mais l'idée est de faire une étude globale.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 111'700.00 TTC pour des travaux d'aménagement dans divers bâtiments communaux pour des structures d'accueil de la petite enfance est accepté à l'unanimité.

9. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 275'000.00 TTC POUR L'INSTALLATION DE CONTAINERS ENTERRES ET DE POUBELLES, AINSI QUE DIVERS TRAVAUX D'INSTALLATION DE COMPACTEURS, DANS LES DIVERSES LOCALITES DE LA COMMUNE – MESSAGE NO 51

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

M. Serge Thorimbert, rapporteur de la Commission chargée de l'étude d'une nouvelle déchetterie et de containers enterrés, informe que cette dernière a repris son travail en 2017 avec la nouvelle commune. Des sensibilités et un point de vue différents ont influencé ses travaux. Pour les containers enterrés, la réflexion a porté sur l'unicité que voulait donner la commune et une égalité de traitement. Si la situation d'Estavayer-le-Lac et de Font est pratiquement réglée, il n'en est pas de même avec les villages fusionnés. Ce dossier ne pouvait pas être traité comme cela avait été fait précédemment lors de la première fusion avec Font. Tous les villages avaient déjà soit des compacteurs, soit une déchetterie fixe ou mobile comme Murist. Il a fallu prendre en compte les particularités villageoises et faire un mix de tout cela. Pour épicer le tout, la déchetterie d'Estavayer-le-Lac arrivait à saturation et, dans le même temps, un projet de déchetterie régionale faisait son apparition du côté de Sévaz. Les craintes du départ, quant aux revendications qui pouvaient provenir des villages, se sont très rapidement estompées et l'ambiance de travail a été très constructive. Le problème des déchets n'est pas une spécificité propre à Estavayer-le-Lac mais bien réel dans chaque commune. Si l'idée d'implanter des containers enterrés n'a pas posé de problème particulier, la réflexion de l'utilisation des déchetteries villageoises a davantage suscité le débat. En effet, les villageois concernés ne sont pas prêts à se séparer de leurs acquis pour tout amener à Sévaz chez RG Récupération. Une pesée des intérêts respectifs a été faite et le statu quo a été maintenu quant aux déchetteries villageoises. Un bilan pourra être fait en fin d'année 2018 au plus tôt de la déchetterie régionale ainsi qu'une évaluation de la justesse du maintien des déchetteries encore en activité dans les villages. Pour l'implantation des poubelles publiques, des « Robidogs » et des distributeurs de sachets pour crottes de chiens, la discussion fut rondement menée, chacun étant convaincu de la nécessité d'agir en raison des saletés trouvées dans la campagne. L'apport de l'argumentation de plusieurs membres agriculteurs a aussi permis à la Commission de se positionner en connaissance de cause. Il est urgent de lutter contre le littering. Il est important de savoir que les sachets remplis peuvent ou doivent être déposés dans les poubelles publiques plutôt que jetés dans la haie du voisin.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance du message relatif à cet investissement ainsi que du rapport de la Commission « nouvelle déchetterie, containers enterrés » lors de ses séances des 8 et 15 mai 2018. La situation actuelle concernant l'évacuation des déchets est un thème qui a déjà été souvent abordé durant les séances du Conseil général et on peut sans difficulté affirmer que des possibilités d'amélioration existent. Il semble important que chaque « ancien village » de la commune puisse disposer d'un endroit où les citoyens puissent déposer facilement leurs déchets ménagers courants. De plus, les travaux prévus dans les déchetteries existantes sont nécessaires et apporteront une amélioration aux situations actuelles. Par ailleurs, la Commission souligne qu'une grande partie de cet investissement (soit plus de CHF 220'000.00 TTC) sera financée par un prélèvement sur la réserve ad hoc, seul le solde d'environ CHF 50'000 TTC devra donc être financé par un emprunt. La charge financière n'est donc pas considérable pour la commune. Dès lors, étant donné que les finances communales le permettent, la Commission financière accepte à l'unanimité des membres présents le message no 51 du Conseil communal au Conseil général qui demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 275'000.00 TTC pour l'installation de containers enterrés et de poubelles, ainsi que divers travaux d'installation de compacteurs, dans les diverses localités de la commune.

M. Dominique Aebischer, rapporteur du Conseil communal, est à disposition pour toute question éventuelle.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 275'000.00 TTC pour l'installation de containers enterrés et de poubelles, ainsi que divers travaux d'installation de compacteurs, dans les diverses localités de la commune est accepté à l'unanimité. **Mme la Présidente** remercie la Commission pour son excellent travail.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

Pause de 10 minutes. Après la pause, les scrutateurs procèdent au contrôle des présences. 57 Conseillers généraux sont présents. **Mme la Présidente** informe que M. Jean-Claude Votta, Conseiller communal, convalescent, a quitté la séance durant la pause et prie d'excuser son absence.

10. APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2017 – MESSAGE NO 52

Mme la Présidente informe que, conformément à l'article 45, alinéa 5 du Règlement d'organisation du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour ce point, de sorte qu'il ne peut y avoir de proposition de non-entrée en matière. Une demande de renvoi est par contre possible, ce qui n'est pas le cas.

Avant de commencer l'examen des comptes et du rapport de gestion, elle explique comment ce point va être traité. Les comptes de fonctionnement 2017 seront examinés en premier, puis l'état des investissements au 31 décembre 2017, puis le bilan au 31 décembre 2017, pour terminer par le rapport de gestion. Pour chacun de ces sous-points, la parole sera chaque fois donnée en premier au Conseiller communal responsable des finances puis au rapporteur de la Commission financière. Pour le rapport de gestion, la parole sera donnée au Syndic. Le débat sera ensuite ouvert. Pour les comptes de fonctionnement, après le rapport général du Conseil communal et de la Commission financière, ils seront passés en revue chapitre après chapitre. A chaque fois, le Conseil communal puis la Commission financière pourront intervenir avant la discussion de détails. Un vote d'ensemble pour ce point interviendra à la fin. Aucune question n'est posée sur cette manière de faire.

Examen des comptes de fonctionnement

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, souligne que le Conseil communal est très satisfait du résultat présenté ce soir de plus de 3 millions avant attribution à une réserve pour investissements futurs. En effet, le budget 2017 a été préparé dans des conditions particulières, soit la consolidation des budgets préparés par les anciens Conseillers communaux et les boursiers communaux, donc il y avait pas mal d'incertitudes par rapport à leur compilation. Au niveau des comptes, tout s'est bien passé. Au niveau des charges, celles-ci ont été généralement maîtrisées et parfois même plus que maîtrisées car les montants alloués n'ont pas été dépensés en raison parfois de manque d'effectif, parfois de surévaluation du budget. Il s'agit d'un montant de l'ordre de 2 millions sur les charges qui a pu être ainsi économisé. Au niveau des recettes, c'est un peu un montant de cet ordre-là qui a été sous-estimé au niveau du budget mais sous-estimé pas tellement au niveau des revenus et fortunes des personnes physiques et même des personnes morales ; les 2 millions sont essentiellement dus à des recettes qui sont très difficiles à budgétiser puisqu'elles reposent sur les gains immobiliers et les droits de mutations. Donc là, les budgets ont explosé puisque les montants obtenus représentent plus du double que prévus. Cette diminution des charges et cette augmentation des recettes font que les comptes sont arrivés à un bénéfice de plus de 3 millions. Le Conseil communal a décidé d'attribuer 2,5 millions à une réserve pour investissements futurs. D'habitude, il était plutôt pratiqué des amortissements supplémentaires en cas d'excédents de produits. Cette année, cela ne sert pas à grand-chose de procéder comme cela dès l'instant où le MCH2 obligera les communes à revaloriser leur patrimoine financier et leur patrimoine administratif. Donc cela ne sert à rien d'amortir puisque tous ces biens vont être revalorisés pour 2021. Cela va être un travail énorme. Dès lors, le Conseil communal n'a pas estimé nécessaire de procéder à des amortissements complémentaires cette année. Chaque membre du Conseil général a reçu les comptes de fonctionnement accompagnés de commentaires expliquant les principaux écarts par rapport au budget. La Commission financière a posé 31 questions auxquelles le Conseil communal a d'ores et déjà répondu lors de la séance commune du 15 mai dernier. De plus, le rapport de révision de la fiduciaire ne relève pas d'anomalie et recommande d'approuver les comptes tels que présentés.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, relève que, conformément à l'article 98d de la Loi sur les communes, il appartient à l'organe de révision de vérifier si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de la comptabilité publique fixée par le Conseil d'État. Le Conseil communal remet à un organe de révision tous les documents nécessaires, il lui communique tous les renseignements utiles. À l'article 97Cbis il est demandé à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général. Dans une première phase, le 23 avril 2018, la Commission financière a rencontré M. Demaison de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA afin d'examiner le rapport de l'organe de révision. Il en résulte que les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 sont conformes aux dispositions de droit public de tenue des comptes communaux. Dans une deuxième phase, le 8 mai 2018, la Commission financière a examiné dans le détail les différents postes des comptes et a établi une liste de questions complémentaires qu'elle a transmise au Conseil communal. Dans une troisième phase, le 15 mai, en séance plénière, la Commission a rencontré le Conseil communal afin d'obtenir des réponses à toutes les questions posées de manière complète et transparente et elle l'en remercie.

Examen des comptes 2017 : malgré un budget prévisionnel négatif de CHF 91'838.10 pour cet exercice, le résultat final peut être qualifié de très positif puisque des réserves supplémentaires de 2,5 millions ont pu être créées et le bénéfice net atteint est de CHF 593'815.71. Cette réserve pourra être utilisée notamment pour la participation au nouveau CO de Cugy.

En résumé, pour un premier exercice suite à la fusion, la Commission a pu relever le bon résultat et le travail important produit par le Service financier. Merci à l'équipe pour son excellent travail. Le travail de la Commission a également été facilité par des commentaires annexés complets qui ont été fort appréciés. M. Castaldi remercie également ses collègues de la Commission financière pour l'analyse des divers documents et comptes mis à disposition ainsi que pour leur implication lors des séances de préparation. Pour conclure, la Commission financière préavise favorablement à l'unanimité des personnes présentes les comptes de fonctionnement 2017 et demande au Conseil général de les approuver tels que présentés par le Conseil communal avec un bénéfice de CHF 593'815.71.

Chapitre 0 Administration. Charges de CHF 4'572'053.57, produits de CHF 772'908.75.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 1 Ordre public. Charges de CHF 2'488'499.50, produits de CHF 1'711'067.40.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

Chapitre 2 Enseignement et formation. Charges de CHF 11'990'471.43, produits de CHF 939'149.89.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 3 Culture et loisirs. Charges de CHF 1'637'848.74, produits de CHF 920'977.11.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 4 Santé. Charges de CHF 2'947'386.85, produits de CHF 49'976.25.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 5 Affaires sociales. Charges de CHF 4'859'593.94, produits de CHF 461'264.25.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 6 Transports et communications. Charges de CHF 3'516'707.08, produits de CHF 382'427.26.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement. Charges de CHF 7'770'614.13, produits de CHF 7'420'462.97.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève au niveau de l'approvisionnement en eau qu'un montant de CHF 143'163.43 a pu être attribué à la réserve alors qu'il avait été budgétisé un prélèvement de CHF 252'820.00. C'est également pareil pour l'épuration avec un montant de CHF 851'267.20 attribué à la réserve contre CHF 164'420.00 budgétisés.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 8 Economie. Charges de CHF 427'106.72, produits de CHF 61'032.55.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 9 Finances et impôts. Charges de CHF 7'021'800.09, produits de CHF 35'106'631.33.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Examen de l'état des investissements au 31 décembre 2017

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que ce document informe de la date de la décision pour chaque investissement, l'état des investissements des années 2016, 2017 et au 31.12.2017, la différence par rapport aux crédits votés et dans la colonne de droite la localité concernée. Les petits chiffres inscrits tout à droite des tableaux signifient que certains crédits se trouvent dans plusieurs rubriques. Cette liste d'investissements est assez impressionnante raison pour laquelle en 2018 le Conseil communal a décidé de la passer en revue, voire de l'apurer ce qui sera terminé pour les comptes 2018. Certains investissements sont terminés avec des dépassements, d'autres non dépensés et le Conseil communal fera la liste des investissements qu'il décidera de sortir de cette liste, bien entendu au travers soit de messages, soit d'une autre formule à définir qui sera soumise au Conseil général avec les comptes 2018.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

L'état des investissements au 31 décembre 2017 ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

Examen du bilan au 31 décembre 2017 qui présente un total de CHF 97'968'142.46 avec des réserves obligatoires de CHF 8'139'088.79, des autres réserves de CHF 6'761'374.45 et une fortune de CHF 8'089'929.63.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, informe qu'il est réjouissant de constater que cet excédent de recettes de plus de 3 millions avant l'attribution aux réserves est le montant qui compte pour calculer la marge nette communale d'autofinancement. Cette dernière est extrêmement importante puisqu'elle va déterminer la capacité communale d'autofinancement, la capacité d'emprunts pour les années à venir. Cette marge nette d'autofinancement est calculée sur 5 ans donc avec le résultat des comptes présentés, la commune va même certainement augmenter sa capacité d'investissements qui est calculée par le Service des communes ; elle était située l'année passée à 76 millions.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Le bilan au 31 décembre 2017 ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Examen du Rapport de gestion 2017. Selon l'article 95bis de la Loi sur les communes, dans les communes qui ont un Conseil général, le Conseil communal établit un rapport de gestion qu'il présente au Conseil général en même temps que les comptes. Cet article précise que le Conseil général se prononce sur la gestion du Conseil communal, ce qui sera fait lors de la votation de ce point.

M. André Losey, Syndic, informe que l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac, comme elle avait un Conseil général, établissait chaque année un rapport de gestion, c'était obligatoire. Pour la nouvelle commune, il a été examiné ce qui était exigé par la loi et également ce qui se faisait dans d'autres communes. Sur cette base, le rapport de gestion présenté ce soir a été établi. Il contient une foule d'informations sur la commune ; il invite donc chacun à le consulter régulièrement. Quelques exemplaires en papier sont à disposition à l'Administration communale et il figure sur le site Internet communal. Quelques erreurs ont été constatées, il remercie M. Duruz pour sa perspicacité, et ces dernières ont été corrigées ; la version finale sera en ligne dès demain sur le site. Il remercie tous les services communaux qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport et ses collègues du Conseil communal qui ont dû également s'y atteler.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, remercie le Conseil communal pour la qualité de rédaction de ce rapport. Effectivement il contient beaucoup d'informations et ces dernières ouvrent la porte à quelques questions. Elle en pose 3 : page 23, il est mentionné une fois que la Commission des naturalisations a siégé à 5 reprises et une fois à 9, quel est le chiffre correct ? Page 31, il est mentionné que le sport scolaire facultatif a eu énormément de succès et des enfants ont dû être refusés ; elle demande s'il a été prévu d'augmenter prochainement cette offre afin de pouvoir accueillir un peu plus d'enfants. Page 73, elle a bien lu que la Commune d'Estavayer compte 1'790 points lumineux, que les secteurs d'Estavayer-le-Lac et Font ont été achevés avec le remplacement de 321 luminaires et qu'il y a encore du travail d'assainissement prévu d'ici la fin 2018. Elle a le souvenir d'un message refusé il y a quelques années où le Conseil communal avait proposé tout un paquet d'investissements pour refaire l'éclairage à Estavayer-le-Lac et les propositions faites étaient de changer les luminaires pour passer aux LED, d'enlever certains points lumineux qui étaient en trop et également de baisser l'intensité des luminaires à partir de minuit. Et comme la commune est en processus pour devenir Cité de l'énergie, elle aimerait obtenir quelques informations afin de connaître l'état d'avancement de ce dossier.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

M. le Syndic, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il est vrai qu'il y a une erreur à la page 23 et informe que la Commission des naturalisations a siégé à 9 reprises.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, relève qu'effectivement le sport facultatif a un énorme succès. Il est toutefois limité au niveau des infrastructures et des moniteurs. Le sport scolaire facultatif est annoncé à Jeunesse & Sport, donc les moniteurs sont formés et compétents pour donner ce genre de cours. Une offre supplémentaire sera proposée ce printemps, soit le golf à Vuissens où un accord a pu être trouvé. On essaie d'étoffer ces activités, il y a des sports qui sont plus prisés que d'autres mais cela dépend toujours des infrastructures à disposition et des moniteurs. Il est essayé de satisfaire au mieux la demande.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, informe que la Commission de l'énergie s'est réunie à plusieurs reprises pour discuter de l'éclairage. Le changement des ampoules en LED a été discuté, la baisse de l'intensité lumineuse a également été abordée à partir de certaines heures. La suite de ce dossier sera examinée dans le courant du mois de juin et un message sera présenté au Conseil général en septembre ou novembre en vue de proposer la fin de l'assainissement de l'éclairage public.

Avant de passer au vote final, **Mme la Présidente** ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes et du rapport de gestion 2017 présentés ce soir.

Ce dernier point ne provoque plus de question, ni de commentaire.

Lors du vote, les comptes et le rapport de gestion 2017 de la Commune d'Estavayer sont acceptés à l'unanimité.

11. DIVERS

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces.

M. Eric Chassot, Vice-Syndic, donne une information concernant l'aérodrome militaire de Payerne. Une annonce officielle a été faite dans les journaux locaux concernant les tirs sur le lac et des tirs ont été annoncés pour le jeudi de la Fête-Dieu. Après information obtenue auprès du Directeur de l'aérodrome, il s'agit d'une erreur et il s'en est excusé. Il n'y aura pas de tir sur le lac ce jour-là selon une convention intercantonale (Vaud-Fribourg-Neuchâtel) qui leur impose le silence sur le lac en de telles occasions. Par contre, il y aura la surveillance du ciel qui pourrait imposer des décollages ce jour-là.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. **Mme la Présidente** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, revient sur le message no 51 concernant l'investissement de CHF 275'000.00 pour les containers enterrés ainsi que l'installation des compacteurs. Il signale que le Groupe Vernay est très satisfait du résultat du vote. Ce résultat clôture un épisode animé concernant le compacteur de la place de sport de Forel. Il remercie M. Dominique Aebischer, son service et la Commission de la déchetterie pour l'attention qu'ils ont accordée à la déchetterie de Forel et il les remercie pour leur travail.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

M. Beat Scheibli, Conseiller général, relève qu'en novembre 2017, le Conseil général a approuvé l'acquisition des parcelles agricoles afin d'y implanter un centre sportif régional. Lors de cette séance, il avait rappelé au Conseil communal que le FC Estavayer-le-Lac attendait depuis des décennies des terrains convenables, praticables toute l'année et des équipements sanitaires qui méritent ce nom. La réponse du Conseil communal, bien évidemment avant le vote, était que le projet de la réfection des terrains de foot, des sanitaires et de la buvette, approuvé par le Conseil général d'Estavayer-le-Lac à la fin de la législature précédente, serait suspendu au maximum quelques mois. L'idée était de modifier le projet initial et de présenter au Conseil général une rénovation des installations de façon intermédiaire à moindre coût. 6 bons mois ont passé depuis et il se demande où en sont les démarches, d'une part quant à l'acquisition des terrains au Sud du quartier du Chasseral et, d'autre part, concernant le projet remodifié qui permettrait au moins une rénovation partielle des équipements du FC.

M. Christophe Bloechle, Conseiller général, a été approché par plusieurs concitoyens au sujet des containers et de la nouvelle déchetterie. A force de se faire interpellé par des mécontents, il leur a demandé d'établir une liste qu'il a résumée et qu'il transmet ce soir. Les remarques sont de deux ordres : les containers enterrés et la déchetterie de Sévaz.

Concernant les containers: Il y a certes des gens peu scrupuleux qui essaient de frauder et bloquent les containers, mais tout ne se résume pas à cela.

- On observe souvent le même problème avec plusieurs containers enterrés: il faut passer la carte entre 5 et 10 fois devant le lecteur pour que cela fonctionne. Du coup, des gens excédés déposent leur sac devant le container en disant que tant que ça ne fonctionne pas la commune n'a qu'à se débrouiller ;
- Dans certains quartiers, lorsque le camion vient vider les containers, l'accès est bloqué pendant 20 minutes. Le matin, lorsque l'on part au travail ce n'est franchement pas terrible : du coup les emplacements ou les horaires sont mal pensés.

Concernant la déchetterie:

- On peut d'abord constater une absence de vision globale, en regard au programme de législature 2017-2021 de la commune et de l'objectif stratégique 8.1 qui est loin d'être atteint, car les prestations actuelles en matière de déchetterie ne répondent pas aux besoins de la population au vu des nombreux insatisfaits. Par rapport au point 7, il y a aussi un manque de vision quant à la « protection et aménagement de l'environnement » et même une absence de prise en compte des enjeux d'éducation et de sensibilisation à l'écologie ;
- Les lecteurs des balances ont aussi des problèmes à Sévaz, ce qui n'est pas trop grave puisqu'alors les déchets verts sont gratuits ;
- On a promis une déchetterie avec plus de place et ce n'est pas vrai. Il y en a moins qu'à Lully pour une clientèle élargie. La circulation, tout comme l'accès, ne sont vraiment pas terribles. Le concept de circulation n'a visiblement pas été étudié. Surtout pour sortir lorsque des véhicules déchargent les déchets verts ;
- Les questions de sécurité ont peu été prises en compte. Il est parfois dangereux de se rendre à la déchetterie de Sévaz, principalement le week-end. Chaque utilisateur en a déjà fait l'expérience, soit en se parquant, soit en se déplaçant entre les voitures ;
- Le fait que plusieurs personnes viennent avec leur remorque n'a pas été anticipé alors que c'était déjà le cas à Lully. Du coup c'est vraiment trop petit et la circulation n'en est que plus difficile ;
- Malgré l'extension des heures d'ouverture, il y a régulièrement trop de monde pour le peu de place. Ce qui est normal car la majorité des gens travaillent et ne vont pas prendre des heures en pleine journée pour aller à la déchetterie. De fait l'extension horaire n'amène pas grand-chose pour une grande partie des utilisateurs ;

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

- Malgré le tous-ménages de novembre 2017, la communication n'a pas toujours été claire et transparente. Pour exemple, en janvier, les citoyens pouvaient amener tous les plastiques. En 3 semaines, Goutte SA a changé 3 fois les types de plastiques qu'ils acceptent. Et rebelote 2 semaines plus tard. Cela laisse à penser que le concept a été vendu sans être finalisé ;
- Concernant les déchets verts, le compost payant n'encourage pas les citoyens à un tri responsable. De plus on assiste à une recrudescence des dépôts sauvages de déchets verts au bord des champs et des falaises ;
- Malgré les nombreux problèmes signalés, beaucoup de gens ont l'impression que rien n'est fait pour améliorer la situation.

Deux questions pour conclure : Quelle stratégie la commune a-t-elle mise en place pour les personnes qui n'ont pas de véhicule pour se rendre à la déchetterie (personnes âgées) ? Y-at-il eu un appel d'offres concernant la déchetterie ? Merci de prendre note de ce qui précède.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Scheibli concernant le projet de zone sportive près du Château d'eau que plusieurs rencontres ont eu lieu avec des représentants de la DAEC (M. Steiert, Mme Gautier, Mme Papi) concernant la procédure à suivre. A ce jour, on peut se satisfaire d'avoir une fiche qui a été insérée dans le plan directeur cantonal, actuellement en consultation par une mise à l'enquête complémentaire. Pour l'Etat de Fribourg, cela veut dire qu'ils acceptent la vision communale d'une zone sportive jusqu'à 180'000 m2 telle que demandée. Par contre, il a bien été compris que chaque m2 devra être justifié et les services de l'Etat ont conseillé vivement de procéder par étapes puisqu'ils ne légaliseront pas une zone avec des réserves pour des activités non encore connues. Actuellement, la Commission sportive travaille à établir un cahier des charges qui donnera les activités actuelles, futures et imaginées dans un plus long avenir, soit 3 étapes. La première étape serait l'étape qui donne toutes les garanties de réaliser les infrastructures qu'on veut. Ce dossier sera ensuite transmis à la Commission d'aménagement et aux urbanistes pour définir l'organisation de cette zone, également les circulations et l'accès. Un délai est raisonnable de 5 ans pour la réalisation de la première étape. Si on arrive avant, tant mieux, le cas échéant il faudra prendre des mesures nécessaires. Mesures nécessaires veulent dire que fait-on avec les terrains d'en-bas qui sont actuellement dans un état vétuste. Il tient à relever un bémol à ce sujet. Cet état vétuste est un peu de la responsabilité du FC. Des évaluations sont faites actuellement au niveau de la rénovation. Les clefs des locaux ont été obtenues après quelques mois seulement, d'où une perte de temps, et finalement lorsqu'on entre dans les locaux, sans avertissement préalable, on se rend compte de leur mauvais entretien. C'est clair que les locaux sont vétustes mais malgré tout, un tel club qui est dans l'attente d'un investissement de 7 millions devrait avoir un peu plus de soin pour ces derniers. M. Chassot est déçu de cette situation, il en a déjà fait part au Comité du FC et il en parle ce soir au Conseil général. Si le FC veut attendre un gros investissement pour le foot, il faut qu'il se montre aussi responsable de ce qu'il a et responsable de ses infrastructures bien qu'elles soient vétustes. A ce jour, le Conseil communal est en train d'évaluer une éventuelle rénovation des locaux existants et cela se fait dans le but de savoir s'il est possible de tenir 5 ans avec ces locaux. Une autre option serait des containers neufs provisoires (style Bulle), option pas encore retenue. Les chiffres des évaluations de la rénovation sont attendus d'ici 1 semaine ou 2. A partir de là, une décision sera prise de partir sur une rénovation ou sur des containers qui sont chiffrés pour le moment d'une manière vague mais qui permettra de se positionner tout de même. L'éclairage a également été chiffré ; il va se faire de toute façon car il pourra être réutilisé sur d'autres terrains. Une évaluation est également en cours pour l'amélioration de la qualité des gazons puisqu'il est constaté des arrivées d'eau depuis la falaise qui font qu'il y a des secteurs des terrains qui sont en mauvais état ; il faut savoir comment on peut améliorer la qualité du gazon au-delà des entretiens réguliers actuels sous contrats avec des entreprises. L'idée de transformer un terrain en terrain synthétique a été évaluée, idée qui a été abandonnée car il faut toujours garder à l'esprit de pouvoir réaliser le projet tel que voté par le Conseil général, si le dossier du Château

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

d'eau devait échouer. La configuration du projet du terrain des grèves telle qu'elle est faite ne permet pas la réalisation d'un terrain synthétique. A l'époque où le projet a été fait, il ne s'agissait pas de penser à du provisoire et il n'avait pas été tenu compte des infrastructures actuelles et c'est dès lors impossible de loger un terrain synthétique en gardant l'organisation actuelle. Cela a été envisagé en se disant que peut-être un terrain synthétique serait envisageable à long terme sur le bas de la ville pour des loisirs tels que vers l'Amarante, mais cette idée est abandonnée. M. Chassot informe qu'il a bon espoir de présenter un message au Conseil général au mois de septembre pour la réorganisation, l'amélioration des infrastructures actuelles en-bas, ceci sans garantie. Cela permettrait de diminuer la pression sur ce dossier car finalement actuellement on précipite le projet du haut de la ville car il n'y a pas de solution en-bas.

M. Dominique Aebischer, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Bloechle, tout d'abord concernant les personnes âgées, qu'il faut savoir qu'avant le 1^{er} janvier 2018, la déchetterie était à Lully et pour les citoyens d'Estavayer-le-Lac âgés et sans voiture, c'était déjà un problème. Dans les villages, les déchetteries sont aussi en-dehors des villages. Il estime qu'en 2018, chacun peut avoir un voisin, un parent pour l'aider. Des gestes sociaux sont bien dans ce cadre-là également. Par rapport au dépôt de gazons, ce problème existait déjà avant d'aller à Sévaz alors que les gazons étaient gratuits. Sincèrement, depuis l'entrée en vigueur du nouveau système, il n'y a pas eu beaucoup de plaintes dans ce sens. Il y a eu quelques photos adressées à la commune et cela a été traité. Il invite les gens à procéder de la sorte s'ils découvrent de tels déchets sauvages. Monsieur propre a été engagé dès le 3 mai dernier, Jean-Pierre Dague ; c'est son rôle de porter une attention à cela ; il y aura une période d'information à la population puis on passera à une période de répression. Des écriteaux pourront être installés là où cela se produit, comme vus à Sévaz par exemple. Par rapport au fonctionnement de la déchetterie, il demande de la laisser fonctionner une année afin de faire un bilan. Un premier bilan a été fait après 3 mois. Les points relevés par M. Bloechle concernant la circulation, etc, n'étaient pas existants après cette première évaluation. A l'ouverture, il y a maximum 3 minutes d'attente et durant la journée il n'y en a pas. Il rappelle que 2 soirs par semaine, la déchetterie est ouverte jusqu'à 19h00, le samedi non-stop 9h-16h ; ils vont certainement ouvrir le samedi jusqu'à 17h00 au vu des expériences faites. La déchetterie n'est pas beaucoup plus grande mais vu l'étendue des heures d'ouverture, il n'y a pas vraiment de bouchon. Attendre le bilan après une année de fonctionnement et la situation sera évaluée et des mesures prises si nécessaire. Par rapport aux containers, effectivement c'est compliqué. Au début il y a eu des problèmes avec les cartes, gérées par Goutte et Kolly, ce qui a été bien amélioré. Par contre, il y a vraiment beaucoup de problèmes parce que la population n'utilise pas les containers correctement. Des instructions sont affichées sur les containers mais si les gens essaient de mettre quelque chose à côté de leur sac de 35 litres, cela bloque et la lumière reste verte comme si tout était en ordre. Le nécessaire va être fait prochainement afin que dès qu'une personne essaie d'ouvrir un container bloqué, la lumière passera au rouge. Il informe qu'en 2 semaines, il y a eu 40 containers bloqués de cette manière. Des avertissements sont donc adressés par courrier à cet effet aux contrevenants. Le programme informatique permet de voir qui a fait la fausse manipulation. C'est clair que l'on n'est pas à l'abri d'un problème technique mais, dans 99% des cas, on retrouve le fautif. Pour le camion de vidanges, c'est un peu plus compliqué sur les routes qui sont plus étroites bien entendu. Un nouveau camion a été commandé par l'entreprise Haldimann qui arrivera en juin. Ce dernier aura des bras droits sous le camion et prendra beaucoup moins de place pour les vidanges. De plus, il pourra vider les containers enterrés et également les containers à roulettes en même temps ce qui est fait actuellement par 2 camions différents.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

M. François Singy, Conseiller général, informe qu'à la fin du mois d'avril les propriétaires de Morens ont été approchés par un employé communal du Service des eaux afin de procéder au remplacement de leur compteur d'eau. Cela a été exécuté sans autre information communale officielle. Des papillons ont été déposés dans les boîtes aux lettres par l'employé communal en demandant de le contacter pour procéder à ce changement. Il semble qu'il ait eu peu de succès. Cette manière de faire a froissé plus d'un propriétaire. L'employé communal a dû faire preuve de beaucoup de patience et d'entregent afin de pouvoir exécuter sa mission. Il trouve regrettable qu'aucune information officielle n'ait été adressée à la population à cet effet, par le biais du Journal communal par exemple. Déjà dans le but d'optimiser les travaux de l'employé communal pour éviter une perte de temps. Il a reçu l'information que ces travaux étaient effectués entre-deux mais M. Singy relève tout de même que si on procède de la même façon du côté de Vuissens, qu'il faut faire chaque fois l'aller-retour car le propriétaire n'est pas là, ce n'est vraiment pas rationnel.

M. Romain Lambert, Conseiller général, demande, l'échéance concernant la reprise de la concession du port de plaisance approchant, où en est ce dossier ? Il fait ensuite une intervention concernant l'éclairage à l'intérieur de l'Amarante qui n'est pas adapté à tous les sports qui s'y pratiquent (badminton, volley-ball). Le Conseil communal a déjà été approché pour ce problème et il aimerait savoir où on en est dans ce dossier.

M. Marco Bezzola, Conseiller général, félicite tout d'abord Mme la Présidente pour l'excellente tenue de sa première séance du Conseil général. Il s'adresse au Conseil général en sa qualité de membre du Comité d'organisation de la Bénichon du Pays de Fribourg qui se déroulera à Estavayer-le-Lac du 24 au 26 août de cette année. Le Comité œuvre depuis plus de 7 mois à son organisation. Il s'agit d'une manifestation d'importance qui nécessite l'aide de nombreux bénévoles. Les sociétés locales ont été approchées afin de trouver ces aides avec, pour l'instant, un retour quelque peu mitigé. Le responsable des bénévoles, M. Gendre, a informé ce jour lors d'une séance qu'actuellement 31 bénévoles ont été trouvés et il en faudrait env. 250. Il demande à ses collègues de bien vouloir donner un coup de main afin de recruter ces bénévoles. Il se permettra de leur distribuer des feuilles avec les informations nécessaires en vue d'inscrire des bénévoles en leur demandant de bien vouloir en prendre connaissance et la diffuser autour d'eux, sans tarder afin de ne pas remettre à demain ce qui peut être fait aujourd'hui. Il remercie d'ores et déjà ses collègues de l'accueil réservé à sa demande.

M. Dominique Aebischer, rapporteur du Conseil communal, complète sa réponse à M. Bloechle concernant la gestion des déchets en relevant qu'on fait déjà quelque chose à Estavayer-le-Lac, historiquement, tous les vendredis, deux employés communaux s'occupent d'aller chercher les déchets chez les personnes âgées qui en ont fait la demande. Il a lu dans un journal dernièrement que dans une grande commune vaudoise, des personnes à l'aide sociale ont été priées par la commune d'aller chercher avec un vélo, une charrette les déchets à domicile, c'est peut-être une idée à mettre en place dans la commune.

M. Dominique Aebischer, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Lambert concernant l'éclairage à l'Amarante qu'il a repris ce dossier en l'absence de M. Votta. Ce dossier a passablement traîné il est vrai. Les joueurs de la FSG d'Estavayer-le-Lac ont été vus avec MM. Votta et Schwarzentrub une halle à Puidoux qui n'a pas donné satisfaction. Par contre, à Avenches, dans une halle, il y a un éclairage à néons LED qui fonctionne parfaitement et les joueurs en sont pleinement satisfaits. Dans un premier temps, une étude est en cours par un ingénieur électricien afin d'examiner si cela est possible à l'Amarante. Une offre va être demandée dans ce sens, ce dossier sera traité en Conseil communal puis au Conseil général, certainement en septembre, voire en novembre, avec une demande de crédit pour changer cet éclairage.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, n'a pas bien compris la question de M. Singy. Les propriétaires sont avertis avant que le Service des eaux arrive chez eux. **M. Singy** relève que son intervention concerne un problème de communication. Il existe un merveilleux outil communal, le Journal communal, et les propriétaires auraient pu être informés par ce biais, sans mettre forcément de date exacte mais une période approximative et surtout les informer du fait que les compteurs allaient être changés. **M. Borcard** relève que les propriétaires sont informés de ces changements. C'est toujours difficile de mettre une information précise dans le Journal communal car les employés du Service des eaux effectuent ce travail entre-deux lorsque le travail en cours est moins important, sans planning précis. Il a pris acte de la remarque de M. Singy et examinera ce qui peut être fait.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Lambert qu'effectivement la commune a déposé sa candidature en vue d'obtenir la concession du port de plaisance au mois de janvier dernier. Tout dernièrement, des nouvelles sont parvenues des services de l'Etat demandant un complément sur ce dossier de candidature, complément qui, selon les informations obtenues, a également été demandé à l'autre partie, c'est-à-dire à la Socoop. Le courrier officiel du canton n'est pas encore arrivé avec les demandes exactes de ce qui devra lui être remis en complément. Le délai pour l'envoi de ce complément devrait être fin juin. A partir de là, le Conseil d'Etat devra se prononcer mais on ne sait pas dans quel délai. Il informe d'autre part concernant le port de la Sicel, qu'une demande préalable pour son PAD a été déposée en juillet 2017 et le préavis des services de l'Etat est arrivé vendredi dernier, il est défavorable. Il y a du travail à faire et le Conseil général sera informé au fur et à mesure de l'avancement de ces travaux.

M. Jean-Michel Bondallaz, Conseiller général, revient sur le courrier des lecteurs paru dernièrement concernant l'état de l'Hôtel du Lac et il l'approuve entièrement. Lorsque des gens débarquent d'un bateau et arrivent dans cette zone, ils doivent penser qu'ils arrivent en Syrie après la guerre ! Il y a même un trou dans la porte d'entrée, c'est vraiment déplorable. Même si ce bâtiment n'appartient pas à la commune, le Service de la voirie pourrait donner un petit coup là-bas devant. Il est conscient que ce n'est pas de la faute de la commune, c'est celle des propriétaires de ce bâtiment qui laissent cet endroit dans un état déplorable. Il demande au Conseil communal d'essayer de faire quelque chose, même si on doit augmenter les impôts d'un centime, il est prêt à payer.

M. le Syndic, rapporteur du Conseil communal, rappelle à M. Bondallaz l'information donnée en début de séance, stipulant que la commune est en procédure avec les propriétaires du DDP de l'Hôtel du Lac et, étant en procédure, on ne peut pas se permettre d'aller faire le travail chez eux. Ils ont été contactés afin de faire le nécessaire.

Mme la Présidente rappelle que de nombreuses manifestations estivales dans les différents lieux de la commune auront lieu ces prochains mois. Elle encourage ses collègues à y participer. La partie officielle du 1^{er} août aura lieu à Estavayer-le-Lac sur la Place Nova Friburgo avec comme hôte d'honneur Nova Friburgo et une délégation. Elle rappelle également la Bénichon du Pays de Fribourg, il s'agit d'une belle manifestation qui aura lieu fin août et, comme dit par M. Bezzola, elle encourage chacun à s'engager comme bénévole pour aider à l'organisation de cette fête.

DATE : 23 MAI 2018 – 20h00

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le 4 septembre dans ces murs, le Bureau, lui, se réunira le 20 août.

Mme la Présidente remercie chacun de son écoute, est fière d'avoir pu présider sa première séance du Conseil général et souhaite à tous la plus belle des fins de soirées. Elle lève la séance à 22h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :
Anne-Claude Christan

La Présidente :
Christine Duc

Le Secrétaire général :
Lionel Conus